



Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

Paris, le 11 juin 2009

Les organisations syndicales de fonctionnaires CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa ne siègeront pas au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat le 12 juin dont l'essentiel de l'ordre du jour est consacré à l'examen des décrets sur la maîtrise des personnels enseignants et d'éducation. Cette décision fait suite au vœu voté à l'unanimité des organisations syndicales lors de la section syndicale du CSFPE le 2 juin et demandant le retrait de ces textes de portée statutaire de l'ordre du jour. Elles renouvellent expressément cette exigence.

Le dispositif prévu en l'état ne permettra pas aux futurs enseignants de bénéficier d'une véritable formation professionnelle et universitaire.

En proposant l'étude des décrets à cette date du 12 juin 2009, le gouvernement a préjugé des conclusions des travaux de la commission Marois-Filâtre et des groupes de travail qui se réunissent en cette période.

Les organisations syndicales et les différents acteurs liés à cette réflexion n'ont cessé de demander du temps afin de mener un véritable débat dans la sérénité et obtenir des résultats satisfaisants pour tous et permettant une véritable amélioration de la formation des enseignants et CPE. Le gouvernement en voulant précipiter les événements fait fi de la concertation qu'il a lui-même décidée et dès lors porte l'entière responsabilité de l'échec de ces discussions.

Aujourd'hui, les organisations syndicales de fonctionnaires : CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unsa demandent au gouvernement de les écouter afin de prendre en compte leurs exigences.